



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FRANCE SERVICES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

N° 2026 - 27

Livry-Gargan, le 23 juin 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26.

Considérant que la structure France services est susceptible d'obtenir le concours financier du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du et du fonds national France Services (FNFS) dans le cadre de leur aide au fonctionnement des structures France services ;

Considérant que l'assiette de subvention pour le fonctionnement est plafonnée à 47 500 € pour chaque structure labellisée.

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la FNADT et du FNFS afin qu'ils apportent leur soutien à cette structure ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du FNADT et du FNFS la participation financière de 47 500 €, conformément aux règles de détermination de taux de subvention définis par l'Agence,

OPERATION	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € TTC	MONTANT DEMANDE au FNADT ET AU FNFS EN € TTC	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM	
			Taux %	Montant en €
Fonctionnement de la structure France services	165 341.56 €	47 500 €	28.73%	47 500 €

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.f



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental